

il nous est prouvé que ces coutumes exigeaient certainement les dispositions adoptées au Colisée, car nous les retrouvons là comme dans tous les édifices construits par le peuple romain pour ces mêmes spectacles.

Ici, Delamonce entre dans de minutieux détails sur la nature des jeux qui se livraient dans cette enceinte, sur le nombre des combattants et la manière dont ils étaient armés. Avant de donner des explications sur les divers combats auxquels le peuple prenait part avec tant de passion, il rappelle ce fait consigné dans l'histoire, que le nombre des combattants étant devenu prodigieux, quelques empereurs, les plus entraînés par ce goût barbare, permirent à ces lutteurs de descendre en foule dans l'arène.

La tristesse qu'il éprouve à la pensée de ces affreux massacres, lui dicte la réflexion suivante :

« La cruauté des jeux antiques fut le sujet de l'horreur qu'en conçut la religion chrétienne. Elle qui ne respire que l'humanité, ne pouvait voir sans indignation répandre le sang des hommes pour le seul amusement, ce qui engagea les saints Pères à déclamer si vivement contre ces spectacles cruels. »

Ce passage est suivi de quelques détails relatifs aux cinq jeux gymniques qui étaient le pugilat, la lutte, le pancrace, le disque et le stade. A propos de ce dernier exercice dans lequel, pour rester vainqueur, il était nécessaire d'arriver le premier à un but fixé par avance, il cite ces paroles de saint Paul tirées de son épître aux Corinthiens : « Qui in stadio sunt, omnes currunt, sed unus accipit bravium. »